

Un ami toulinois de Léon IX : l'abbé Werry de Saint-Èvre

par Bruno Saint-Sorny

Les Toulinois savent le rôle que joua l'ancien évêque de Toul Bruno, alias le pape Léon IX, dans la grande réforme de l'Église au XI^e s. Cette politique réformatrice fut préparée par l'épiscopat toulinois de Léon IX ; elle fut mise en œuvre grâce à un réseau d'amis du pape, et notamment d'amis lorrains. Nous nous proposons d'évoquer ici un ami toulinois de Léon IX, qui certes ne semble pas avoir fait partie de l'entourage du pape à Rome, mais qui nous paraît avoir joué un rôle majeur auprès de l'évêque Bruno de Toul tout au long de son épiscopat : le moine Werry (en latin *Widricus*)¹, que Bruno fit abbé de Saint-Èvre dès son accession à l'épiscopat. Nous essaierons de suivre l'ordre chronologique.

1. WERRY, MOINE DE SAINT-ÈVRE

Werry apparaît pour la première fois dans notre documentation dans la charte de fondation de Fruttuaria vers 1020². Celle-ci fut fondée en Italie par le grand abbé réformateur Guillaume de Volpiano. Ce dernier, devenu moine à Cluny, se vit placé par son abbé (Mayeul), en 990, à la tête de Saint-Bénigne de Dijon, une des plus grandes abbayes bourguignonnes : il en resta l'abbé jusqu'à sa mort en 1031. Son charisme lui valut

d'être appelé à réformer quantité de monastères en Bourgogne, en Normandie, en Lorraine etc. C'est ainsi que Guillaume fut choisi comme abbé de Saint-Èvre par l'évêque de Toul Berthold (996–1019) avant 1003³.

Abbé de plusieurs dizaines de monastères, Guillaume décida de faire souscrire la charte par laquelle il fondait une abbaye dans son pays d'origine, l'Italie, par les moines des différentes communautés qu'il présidait. Grâce à quoi nous avons le rare privilège d'avoir la liste des moines de Saint-Èvre vers 1020, où, comme nous l'avons dit, apparaît pour la première fois le nom de Werry : celui-ci était alors simple sacerdos, c'est-à-dire prêtre. Si les moines-prêtres, ou hiéromoines, étaient très peu nombreux dans les premiers siècles du monachisme et encore à l'époque mérovingienne, il était de plus en plus fréquent, depuis l'époque carolingienne et surtout depuis les grandes réformes monastiques du X^e s., d'ordonner prêtres un grand nombre de moines, car les obligations des monastères s'étaient considérablement accrues avec l'essor des messes à intention de prières pour les défunts.

Werry est donc un disciple de Guillaume de Volpiano, mais un disciple remarqué par son maître et ses condisciples. Son nom est en effet mentionné dans les deux grandes sour-

ces narratives issues de Saint-Bénigne de Dijon au XI^e s. : la *Chronique de Saint-Bénigne* (datable de 1052 ou peu après) et la *Vie de Guillaume* rédigée par le moine de Saint-Bénigne Raoul le Glabre.

Le chroniqueur dresse un portrait élogieux de Werry, dans lequel il voit un parfait continuateur de l'action réformatrice de Guillaume :

« [Guillaume] trouva là [à Saint-Èvre] des moines énergiques, parmi lesquels il établit peu d'années après un dénommé Werry comme Père des moines dans ce monastère. Ce dernier, docile disciple d'un excellent maître, s'appliqua à ce point à l'imiter en tout qu'en toutes ses paroles ou tous ses actes l'on croyait d'une certaine façon revoir Père Guillaume. Initiating beaucoup de gens à sa sainte conduite, il promut Pères d'autres monastères quelques-uns des moines de sa congrégation. »⁴

L'hagiographe, quant à lui, rapporte une anecdote savoureuse qui présente en outre l'avantage de montrer à quel point étaient mauvaises les relations entre les moines de Saint-Èvre et l'évêque Hermann (1019–1026 : c'est le prédécesseur immédiat de Léon IX sur le siège toulinois) :

« Comme, après la mort de Berthold, le pontife de Toul qui lui [= à Guillaume] avait confié le monastère du saint confesseur Èvre, on avait donné à cet

1. Le nom latin *Widricus* a été francisé de différentes façons par les historiens à travers les âges. Nous trouvons les formes Werry, Voiri, Widric : nous avons adopté la forme la plus courante.

2. Neithard BULST, *Untersuchungen zu den Klosterreformen Wilhelms von Dijon (962-1031)*: charte de la fondation de Fruttuaria, p. 230 sqq.

3. *Ibid.*, p. 92. Parce que la situation du mona-

chisme en Lorraine n'était pas aussi lamentable qu'ailleurs, il est vraisemblable que Guillaume n'eut pas à réformer réellement le monastère toulinois : *ibid.* p. 105.

4. *Chronique de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon, suivie de la Chronique de Saint-Pierre de Bèze*, publiée par l'abbé E. Bougaud et Joseph Garnier, Dijon, Darantière, 1875, pp. 151-152 : « *Invenit ibidem strenuos monachos, ex quibus*

unum, Widricum nomine, post non multos annos in eodem monasterio constituit Patrem monachorum. Qui egregii magistri docilis discipulus ita eum studuit imitari in omnibus, ut in suis omnibus vel verbis vel actibus representari quodam modo videretur Pater Willelmus. Multos denique erudiens in sancta conversatione, aliquantos aliorum monasteriorum Patres monachorum ex sua protulit congregatione. »

évêché, comme prélat, un dénommé Ermann, ce dernier se mit à avoir à ce point les moines de ce Père [= Guillaume] en haine, ainsi que leur institution, qu'il alla jusqu'à agresser pour le frapper à coups de bâton le très honnête frère nommé Werry, qui après lui [= Guillaume] fut le Père dévoué du même lieu et qu'attendait alors la charge de tous les autres. Quand cela fut rapporté au Père [= Guillaume], celui-ci, faisant allusion au nom de l'autre, dit : « C'est suivant son nom qu'agit cet évêque. » En effet, en langue barbare, Ermann signifie, dans la nôtre, « homme qui divague ». Et d'ajouter : « S'il était un véritable pasteur du Christ, il ne déchirerait pas ses brebis. Laissez-le. Le véritable Pasteur le connaît et il [= Hermann] récoltera ce qui lui revient. » Peu de temps après, [Hermann], voyageant au loin pour accomplir des affaires séculières, mourut cruellement et reçut une sépulture étrangère. »⁵

Il n'est donc pas étonnant que Guillaume ait distingué Werry, d'abord en le faisant ordonner prêtre, puis en le nommant prévôt (*praepositus*) de Saint-Èvre entre 1020 et 1026⁶, enfin en demandant à l'évêque Bruno de l'investir abbé.

5. RAOUL LE GLABRE, *Vita Domni Willelmi abbatris*, éd. Neithard Bulst reprise dans *Oxford Medieval Texts, Rodulfus Glaber*, Oxford, 1989, § XI, p. 284 (1^{ère} éd. dans *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalter*, 1974) : « *Quorundam etenim nomina aliquando interpretabatur, siue ad profectum siue ad detrimentum ipsorum. Cum igitur post mortem Bertoaldi Tullensis pontificis, qui ei monasterium sancti Apri confessoris commiserat eidem episcopatus quidam Ermannus pr'sul datus fuisset ita coepit exosos huius patris habere monachos cum sua institutione, ut etiam honestissimum fratrem, Widricum nomine, qui post illum eiusdem loci pater deuotus extitit, cui tunc ceterorum cura imminabat, baculo uerberaturus impeteret. Quod dum patri relatum fuisset, ad nomen illius alludens ait : "Secundum suum nomen, inquiens, facit episcopus iste." Nam lingua barbara, erman, in nostra, homo errans, dicitur. Ac deinde : "Si enim Christi pastor fuisset, illius ouiculas minime laceraret. Sinite illum. Verus pastor nouit et ipse qu? sua sunt colliget." Non*

2. WERRY ET BRUNO

Le futur Léon IX, quant à lui, porta fort tôt un grand intérêt à Saint-Èvre. D'abord, il défendit les moines de cette abbaye face à l'évêque Hermann⁷. Ensuite, avant même son élection comme évêque de Toul, il s'était « associé » à eux⁸, c'est-à-dire qu'il conclut avec eux un accord appelé *societas*, ou association de prières, aux termes duquel les moines s'engagent à prier pour le repos de son âme⁹. Habituellement, les associations de prières sont conclues entre deux églises : cela suppose que c'est le chapitre de la cathédrale de Toul, dont Bruno faisait partie, qui s'est associé à Saint-Èvre (ce qui n'a pas dû plaire à l'évêque Hermann !). Il est fort probable que dès cette époque Bruno de Toul et Werry se sont liés d'amitié.

3. WERRY NOMMÉ ABBÉ PAR L'ÉVÊQUE BRUNO

Le nouvel évêque de Toul nomma son ami abbé de Saint-Èvre. Aux dires de la Vie de Léon IX, cette nomination se fit en deux étapes. La première fut consécutive à l'intronisa-

tion de Bruno en la cathédrale de Toul le 19 mai 1026. Par ce rite, le nouvel évêque prenait possession de son diocèse, symbolisé par la chaire cathédrale : désormais marié à son église, pasteur et docteur de celle-ci, il était investi du pouvoir de juridiction sur tous les fidèles du diocèse. C'est à ce titre qu'il pouvait confier les abbayes épiscopales aux personnes qui lui semblaient idoines. Ainsi plaça-t-il Werry à la tête de Saint-Èvre, avec l'accord de Guillaume. Mais son pouvoir de discipline permettait également à l'évêque de décider des sanctions. C'est ainsi que sitôt intronisé, selon sa Vita, Bruno déposa les deux abbés de Saint-Mansuy et de Moyenmoutier¹⁰. Moyenmoutier avait été décimée en 1021 par une épidémie qui n'avait laissé que deux survivants¹¹. Saint-Mansuy avait été fondée sous saint Gérard un demi-siècle auparavant¹² et devait connaître les difficultés de toute nouvelle fondation. Ces deux abbayes furent confiées à Werry.

Vint ensuite la deuxième étape, qui suivit la consécration de l'évêque Bruno. Pour diverses raisons qui ne nous intéressent pas ici, cette consécration n'eut lieu que le 9 septembre 1027, donc plus d'un après

multo post denique pergens in longinquum seclaria executurus negotia crudeliter obiit peregrina potitus sepultura. »

6. Werry est mentionné comme *praepositus* de Saint-Èvre lors de l'intronisation de l'évêque Bruno à l'Ascension 1026 : *La Vie du pape Léon IX, (Brunon, évêque de Toul)*, publiée sous la dir. de Michel Parisse et trad. de Monique Gouillet, Les Belles Lettres, coll. « Classiques de l'histoire de France au Moyen Âge » n° 38, Paris, 1997, I, XII.

7. *Ibid*, I, VI.

8. « *loco, in quo ante episcopatum nostram societatem collocaui* ». Charte-notice de la restauration de Saint-Èvre, datable assurément de la « fourchette » 1031/1035 et probablement d'août 1033 : n° 3 de notre catalogue des actes de l'évêque Bruno de Toul, annexé au texte de notre communication au colloque Léon IX de Strasbourg des 20–22 juin 2002, « Les chartes de l'évêque Bruno de Toul (1026–1051) », (Actes à paraître à Turnhout chez Brepols). Meilleure édition : MABILLON, *De re diploma-*

tica libri sex, VI, 582, n° 153.

9. Pour tenir un tel engagement, les religieux inscrivent le nom de leurs associés sur leur nécrologe, généralement au jour anniversaire du décès, cf. *infra*, § 12.

10. *Vita sancti Leonis*, I, XII.

11. N. BULST, *op. cit.*, p. 104.

12. Saint Gérard restaura l'église Saint-Pierre, où se trouvaient les reliques du premier évêque de Toul, et l'érigea en abbaye de moines bénédictins : acte du 15 octobre 982 (dom Calmet, *Histoire... de Lorraine*, 2^e éd., tome II, Pr., col. 237–240. Cf. WERRY DE SAINT-ÈVRE, *Vie de saint Gérard*, § 15 (éd. citée *infra* n. 17, p. 499) et *Geste des évêques de Toul (Gesta episcoporum Tullensium*, publié par G. Waitz, *Monumenta Germaniae Historica inde ab anno Christi quingentesimo usque ad annum millesimum et quingentesimum, Scriptorum Tomus VIII, Hannoverae, 1848, pp. 631–648.*), p. 641 (leçon du manuscrit de Baluze).

l'intronisation. Ce n'est qu'à la suite du récit qu'il fait de cette consécration, que notre hagiographe mentionne l'investiture de Werry comme abbé des trois monastères. En effet, la consécration épiscopale faisait du nouvel évêque un prélat consécrateur : ce n'est qu'à partir du moment où celui-ci était consacré évêque qu'il pouvait à son tour délivrer les différents sacrements dont la collation lui était réservée, notamment la consécration abbatiale.

Voilà donc Werry, abbé de Saint-Èvre, de Saint-Mansuy et de Moyenmoutier. Cependant, Bruno ne le laissa à la tête de ces deux derniers monastères que le temps nécessaire à les réformer. L'on sait que Werry eut un successeur à Moyenmoutier dès 1029¹³ et à Saint-Mansuy en 1033 au plus tard¹⁴.

N. Bulst note justement¹⁵ que l'évêque Bruno confia la réforme de ces deux monastères directement à Werry, et ce du vivant de Guillaume. Bruno rompit donc avec l'habitude qu'avaient ses prédécesseurs de choisir les abbés de Saint-Èvre hors de leur diocèse : il avait manifestement le souci de conserver intact le contrôle de l'évêché toulouais sur les monastères épiscopaux et d'éviter l'intégration de ceux-ci dans l'église clunisienne. L'abbaye de Saint-Èvre nous semble l'instrument de la réforme voulue par l'évêque de Toul, en raison de la qualité de sa vie convertie :

13. Norbert, abbé de 1029 à 1039 d'après Jean de Bayon : Cap. XLVIII pour l'accession de Norbert ; Cap. XLIX pour sa mort. Cf. Humbert BELHOMME, *Historia Mediani in monte Vosago monasterii ordinis sancti Benedicti ex congregatione sanctorum Vitoni et Hidulfi*, Argentorati 1724, Partie III), resp. p. 238 et p. 241.

14. Hunaud est abbé de Saint-Mansuy le 16 août 1033 : Saint-Sorny n° 4 ; BnF Lat. 12867, f° 76-77.

15. *Op. cit.*, p. 112.

16. *Vie de Léon IX*, I, XII : « Suum itaque sagax studium super omnia conuertit in propaganda religione monastica, quae praeter sancti Confessoris Christi Apri coenobium in omni sua dioecesi iam proh dolor ! longo tempore refriguerat. »

17. WERRY DE SAINT-ÈVRE, *Vie et Miracles de saint Gérard* : WIDRICI *Vita sancti Gerardi epis-*

« Il appliqua son zèle sagace surtout à la propagation de la religion monastique, qui, à part le monastère de saint Èvre, confesseur de Christ, s'était refroidie dans tout son diocèse depuis déjà hélas ! longtemps. »¹⁶

4. LA VIE DE SAINT GÉRARD¹⁷

L'évêque Bruno, attaché au souvenir de son prédécesseur Gérard (963–994)¹⁸, confia la rédaction de la *Vita* de ce saint à Werry¹⁹. Ce dernier composa vraisemblablement son œuvre au début de son abbatiat, et de l'épiscopat de Bruno. En effet, il dit avoir enquêté pour recueillir les témoignages de contemporains du saint, mort, rappelons-le, en 994 : la date de la composition de la *Vita*, nécessairement postérieure au 9 septembre 1027, ne peut donc raisonnablement pas être beaucoup reculée après celle-ci.

Or l'opuscule comporte un passage qui nous semble être une véritable profession de foi antisimoniacque. Il convient de citer tout le passage²⁰ :

Au cours d'un pèlerinage à Rome, saint Gérard voulut dire une messe sur l'autel de Saint-Pierre :

« Du reste, séjournant plus d'un jour [à Rome, en la basilique Saint-Pierre], pour visiter les lieux saints, la volonté vint [à Gérard], suggérée par sa simplicité si dévot, de célébrer les offices du divin mystère, afin de vénérer l'autel du portier

de l'éther [= saint Pierre]. Il croyait en effet obtenir du Tout-Puissant le pardon de ses fautes propres et que par le Prince Souverain des Cieux les vœux de ses prières seraient exaucés avec plus de clémence s'il était tenu pour digne de pouvoir faire l'immolation du sacrifice à l'autel de ce saint. Ayant essayé d'atteindre ce but par d'humbles prières, il ne réussit en aucune façon à l'obtenir des custodes romains, recevant d'eux ce motif de refus qu'en vertu d'une coutume antique il n'était loisible à personne sauf au souverain apostolique et à ses cardinaux d'accomplir les mystères sacrés à cet autel. Aussi, considérant que c'était en vain qu'il avait entrepris sa tâche par des prières, il crut qu'il pourrait réaliser ses dévotions par quelque présent et bientôt il promit qu'il récompenserait d'une somme de 300 livres l'arche de l'heureux apôtre s'il réalisait son vœu²¹. »

Ainsi ses prières ayant été vaines, notre saint évêque était-il prêt à acheter le droit d'accomplir son vœu ! Ne doit-on pas l'accuser de simonie, puisqu'il s'agit d'acheter le droit de dire la messe, le plus sacré des sacrements ? Werry est visiblement gêné ici :

« Que personne n'aille penser que l'heureux prélat, pour quelque vaine gloire, souhaitait ce par quoi toute louange humaine était réputée aussi méprisable que du fumier. Mais sa simplicité, sainte et admirable croyait qu'il pouvait s'unir d'autant plus solidement et fermement au

copi Tullensis, publiée par G. Waitz, *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores Tomus IV*, pp. 485–505 ; suivie de *Ex miraculis sancti Gerardi auctore Widrico*, pp. 505–509. Traduction : *Vie et Miracles de saint Gérard*, par Anne-Marie Gardoni, Éditions des études toulouises, 1981.

18. Il devait, une fois devenu pape, le canoniser le 2 avril 1050 : cf. *infra*, § 11.

19. *Praefatio* (p. 490) : « Domino patri Brunoni a Deo praeordinato sanctae Tullensis sedis pontifici, frater Widricus sancti Apri seruus... dulcissimis uestrae paternitatis praeceptis pro posse insistere studui et uitam admirabilem beatissimi patroni nostri Gerardi pontificis... digessi. »

20. § 7, p. 496.

21. « Ceterum nonnullis ibi (Romae in basilica s. Petri) commemoratus diebus, sanctorum uisendi locorum gratia subiit eum uoluntas, simplicitate

suggestente deuotissima, ad uenerandam aetherei clauigeri aram diuini celebrare misterii officia. Credebat nempe se propriorum ueniam offensorum ab Omnipotente promereri atque a summo celorum pincipe suarum uota precum clementius exaudiri, si dignus haberetur potiri ad ipsius altare sancti immolatione sacrificii. Quod obnixis conatus adipisci precibus, nequiuit ullo modo impetrare a Romanis custodibus, contradictoriae hac ab eis accepta ratione, nemini nisi summo apostolico eiusque cardinalibus antiquo licitum more, sacra ad illam aram misteria peragere. Ergo considerans, quod frustra in precando operam insumperit, munere forsan aliquo se comotem fore suae deuotionis credidit, moxque trecentarum summa librarum archam beati apostoli, si uoto potiretur, sese muneraturum sponpondit. »

Souverain Pasteur de l'Église qu'il mériterait plus dévotement et plus simplement de s'immoler par l'holocauste de la componction à son Créateur sur cet autel ²². »

Le Ciel ne tarda d'ailleurs pas à donner un avertissement à Gérard :

« Et comme il n'avait pas pu mener le désir de son esprit à l'effet souhaité, il encourut, dit-on, une si grande crise de tristesse et d'angoisse qu'à cause d'une maladie physique il était porté vers l'extrémité de sa vie. Il clamait, en effet, que, coupable de tous les crimes, il était abandonné par le Créateur éternel, puisqu'Il ne lui avait pas accordé de couronner la peine d'un si grand voyage en tenant compte du désir et du vœu de son cœur ²³. »

L'avertissement fut compris et tout rentra dans l'ordre :

« Mais le Tout-Puissant, réjouissance des affligés, ne permit pas plus longtemps que son serviteur fût peiné d'une tristesse inconsolable, mais il lui inspira, en son intime, par l'aiguillon divin, de reconnaître son tort : avoir voulu à tout prix acheter l'oblation du saint sacrifice. Rentrant donc en lui-même par l'inspiration céleste, non seulement il perdit toute son affection physique dans laquelle il était tombé à cause de son affliction, mais même, dans l'allégresse de son cœur, il rendit les plus grandes grâces au Christ pour n'avoir pas permis que le vœu mauvais de son esprit parvînt à un effet plus infâme. Et il enseignait que c'était à juste

titre que la non réalisation de son désir lui était échue, puisque, brûlant d'une dévotion irréfléchie, il avait disposé de l'accomplir même au prix d'un crime ²⁴. »

« Avoir voulu acheter à tout prix l'oblation du saint sacrifice », telle fut la faute de saint Gérard. Il s'agit bien de simonie. Or quels termes Werry emploie-t-il pour la qualifier ? *nox*a (tort, crime), *pravum* (dépravé, criminel), *nequam* (vil, infâme), *crimen* (chef d'accusation, crime). Ces termes sont particulièrement forts : dans la Bible, *nox*a évoque toujours un crime passible de la peine de mort et *nequior* renvoie aux êtres démoniaques. L'on s'attend peu à trouver des mots aussi violents à propos d'un saint dans sa propre *Vita* ! Même s'il faut faire la part de l'enflure du vocabulaire dans ce genre de littérature, cela montre que pour Werry, la simonie était un des plus grands crimes qui fût.

Cette histoire fut sans doute rapportée à Werry par des contemporains. La question serait de savoir si l'explication donnée était du cru de Werry ou si elle était déjà dans le récit qu'on lui fit. Il est de toute façon significatif qu'il ait décidé de la rapporter. Il semble donc que la simonie fût une des préoccupations majeures de Werry : nous allons en trouver la confirmation dans les chartes de Saint-Èvre de son temps ²⁵.

5. L'ACCORD AVEC DAME RAINGARDE ²⁶

Dès les premières années de l'épiscopat de Bruno et de l'abbatit de Werry, celui-ci eut l'occasion de conclure un accord de « prestaire » avec une noble dame du Toulinois, Raingardis. Celle-ci venait de récupérer son douaire (l'église de Savonnière, près de Foug, et un manse) confisqué à son feu mari avec tous les biens de celui-ci par l'évêque Berthold pour fait de rébellion. L'accord consista pour Saint-Èvre à « prêter » une autre possession qu'elle avait à Savonnière à Raingarde et à l'un de ses fils, Herbert, qui était membre du clergé de la cathédrale et pupille d'un moine de Saint-Èvre, de telle sorte qu'au décès de la mère et du fils les deux possessions reviendraient à Saint-Èvre ²⁷. Un tel accord permettait à l'abbaye à la fois, dans l'immédiat, de se ménager de bonnes relations avec les laïques et, sur le long terme, d'accroître son patrimoine.

6. LES RAVAGES D'EUDES DE BLOIS

Une demi-douzaine d'années après l'accession de Werry à l'abbatit, le Toulinois fut ravagé par le comte Eudes II de Blois, rival de l'empereur Conrad dans la succession au royaume de Bourgogne transjurane ²⁸ : la

22. « *Nemo autem beatum praesulem gratia cuiusquam inanis gloriae id optasse opinetur, a quo omnis laus humana ut stercus despicabile reputabatur. Sed eius sancta admirabilisque simplicitas eo conexius ac firmiter summo ecclesiae pastori se credebatur uniri posse, quo deuotius et simplicius meruisset ad ipsius aram per compunctionis holocaustum suo se Conditori immolare.* »

23. « *Cumque sui affectum animi nequiuisset ad exoptatum prouehere effectum, tantum meroris angorisque dicitur incurrisse tedium, ut prae corporis egritudine uitae duceretur ad extremum. Clamabat namque se cunctorum reum facinorum ab aeterno Creatore derelictum, quod tanti laborem itineris non sibi concesserit*

consummare ad uotium sui cordis desiderium. »

24. « *Verum Omnipotens, mestorum leticia, non diu suum permisit famulum inconsolabili grauari tristitia, sed eius intimis diuino inspirauit instinctu, noxam recognoscere, quin quouis uoluerit precio sancti oblationem sacrificii redimere. In se ergo per supernam remeans inspirationem, non modo cunctam corporis, in quam prae moerore deciderat, amisit egritudinem, immo etiam in cordis iubilatione summas Christo grates persoluit, quod prauum sui animi uotum ad nequiores peruenire effectum non permisit. Meritoque hanc sui inefficaciam desiderii sibi prouenisse astruebat, quod indiscreta ardens deuotione, eam non sine crimine implere disposuerat.* »

25. Cf. *infra*, § 7.

26. Saint-Sorny n° 2 ; *Gallia Christiana XIII Instr.* col. 465.

27. La prestaire est le pendant de la précaire, plus connue, où l'initiative appartient au laïc qui vient « prêter » (*precarium* en latin) une église de lui concéder un bien foncier pour une ou deux générations.

28. René POUPARDIN, *Le Royaume de Bourgogne (888-1038) : étude sur les origines du royaume d'Arles*, Paris, 1907, p. 159-171.

noblesse toulouise, hostile à la dynastie salienne, prit parti contre l'empereur et fit appel à Eudes²⁹. Celui-ci pilla et incendia la région de Toul à plusieurs reprises³⁰ : à l'automne 1032 et au printemps 1033 en particulier³¹. L'abbaye de Saint-Èvre brûla alors deux fois³² : Werry entreprit de fonder un monastère neuf³³. Les donations affluèrent pour financer cette reconstruction, ainsi qu'en témoigne une notice de l'évêque Bruno datable d'août 1033³⁴ où figure, derrière ses cousins (le couple impérial, l'évêque de Metz, le comte Léfrôid et son épouse), une duchesse de Haute-Lotharingie, mais aucun duc : cela laisse entendre que la fonction était vacante, ce qui fut le cas au milieu de l'année 1033, entre la mort de Frédéric III (le 22 mai) et l'investiture du duc de Basse-Lotharingie Gozelon³⁵.

Les donations furent considérables : au total, 165 livres et 15 sous d'argent, 10,5 onces d'or, un rideau (cortina) de 72 coudées, une chape de pourpre et une palea (un vêtement), 40 muids de céréales et un vignoble de 10 charruées de vin ! Au premier rang des donateurs vient le couple impérial pour un total de 18 livres d'argent et 6 onces d'or : l'empereur Conrad II (1027–1039), fondateur de la dynastie salienne, est un lointain cousin de l'évêque Bruno. Ensuite, nous avons

des membres de la haute noblesse lorraine : un cousin plus proche de l'évêque Bruno, l'évêque de Metz Adalbéron, de la grande maison d'Ardenne, pour seulement deux livres ; un autre cousin de Bruno, le comte Liéfrôid, établi dans le sud du diocèse, et son épouse Albérade, pour sept livres et demie, le rideau (destiné au réaménagement intérieur de l'abbatiale) et le blé (pour reconstituer les stocks de l'abbaye) ; la duchesse douairière de Haute-Lotharingie Mathilde (sœur de l'impératrice Gisèle) pour une livre et demie. Puis vient la noblesse toulouise : douze personnes au premier rang desquelles l'avoué Henri et son épouse Filista. Ensuite deux chanoines, probablement de la cathédrale de Toul, suivis de sept abbés lorrains : Richard de Saint-Vanne de Verdun (1004–1046), Norbert de Moyenmoutier (1029–1039), Sigefroid de Gorze (1031–1055), Poppon de Saint-Maximin de Trèves (1023–1035), Erlin de Senones (1018–1056) et deux autres dont l'identification pose problème³⁶. Enfin, la liste se termine par les noms des convers, c'est-à-dire, à cette époque-là, des personnes qui se sont « converties », sont entrées au monastère à l'âge adulte : au premier rang apparaissent deux anciens chanoines de la cathédrale s'appelant tous deux Herbert (l'ancien primicier et un

ancien archidiacre) ; au dernier rang, un comte Oddo ou Oudo, qui était un noble toulouais³⁷.

Au synode plénier du printemps de l'année suivante (14 juin), l'évêque concéda au monastère six autels en une charte remarquable par ses souscriptions³⁸ : d'une part l'on note la présence du primicier de Verdun, Dudon³⁹, et de douze archidiaques (parmi lesquels vraisemblablement les trois de Verdun⁴⁰) ; d'autre part, l'absence totale des deux abbés toulouais ainsi que des laïques. Cela ne saurait être un hasard : manifestement l'évêque ne voulut consulter que le clergé séculier pour une affaire purement spirituelle, mais il le fit en plein accord avec Werry puisque la charte fut écrite par un moine de Saint-Èvre « sur jussion du seigneur abbé Werry⁴¹ » ! Cela nous amène à nous intéresser à la concession des autels sous l'épiscopat de Bruno.

7. LA CONCESSION DES AUTELS DANS LE DIOCÈSE DE TOUL

Sur les six chartes émanées de Bruno qui nous sont parvenues entières, trois comportent, entre autres, des concessions d'autels : celle déjà citée en faveur de Saint-Èvre, une pour Deuilly⁴², prieuré de Saint-Èvre (qua-

29. *Vie de saint Léon IX*, I, XVI.

30. *Ibid.* et RAOUL LE GLABRE, *Historiae*, (avec trad. anglaise, *Oxford Medieval Texts*, RODULFUS GLABER, Oxford, 1989), III, 38 : [1937] « *conscendit Odo in Tullensem pagum, quem jam saepius depopulaverat* ».

31. Michel BUR, *La Formation du comté de Champagne*, note 67 p. 165.

32. Charte-notice de la restauration de Saint-Èvre (note 8) : « *Sancti Apri antiquum monasterium uetustate lapsabundum semel et bis olim concrematum* ».

33. *Vie de saint Léon IX*, I, XIV.

34. Voir note 8.

35. Georges POUILL, *La Maison souveraine et ducale de Bar*, Presses Universitaires de Nancy, 1994, p. 24 (notice sur Frédéric III).

36. Herbert, mentionné parmi six autres abbés, est forcément, comme ces derniers, le supérieur d'un monastère ami de Saint-Èvre, et non l'abbé

de Saint-Èvre comme l'imaginent les élèves de Michel Parisse, M. Schaeffer et A. Schoellen – resp. André SCHOELLEN, *Les Actes des évêques de Toul des origines à 1069*, maîtrise, Nancy, 1985, et Michèle SCHAEFFER, *Chartes de l'abbaye Saint-Èvre de Toul, des origines à 1228*, thèse de troisième cycle, Nancy, 1984. *Azechinus* est peut-être l'abbé Azelin de Moutier-Saint-Jean (1012–1040).

37. Il ne peut en aucune façon s'agir du comte Eudes de Blois, comme le croient M. Schaeffer et A. Schoellen, car le prince champenois ne s'est jamais « converti ».

38. Saint-Sorny n° 5 ; édition la plus accessible : dom CALMET, *Histoire... de la Lorraine*, 2^e éd., Nancy, 1745-1757, tome II, pr. p. 267.

39. Il est témoin de la charte de la fondation d'Amel, prieuré de Gorze, le 6 septembre 1032 par l'évêque de Verdun Rambert: photographie de l'original AD Moselle H 763, publié par J-P

ÉVRARD, *Actes des évêques de Verdun des origines à 1107*, Nancy, 1977, p. 97-98, n° 45.

40. On trouve un archidiacre Raoul dans les deux chartes citées. De plus, il faut peut-être identifier le dernier archidiacre de la charte toulouise, *Lanzelini*, à *Vuizelino*, le dernier de la charte verdunoise. En effet le scribe toulouais écrit mal les lettres *Vui-* : le nom d'un autre archidiacre, *Vuidrici*, (bien lu par le copiste de référence : BN Lat 12661, n° 14, pp. 690-691 et *ibid.* n° 4, p. 771) a été lu *Andrici* par le copiste du fonds Dufresne, A. D. Meurthe-et-Moselle 5 F 7, n° 10, et *Ebydrici* par dom CALMET, *Histoire... de la Lorraine*, 2^e éd., Nancy, 1745-1757, tome II, pr. p. 267, repris par MIGNÉ, *Patrologia latina*, tome 143, 583.

41. « *jussu domni abbatibus Widrici* ».

42. Charte de la fondation de Deuilly : Saint-Sorny, n° 7; CALMET, *op. cit.*, tome II, Pr., p. 272-276.

tre autels), une en faveur de Saint-Mansuy (deux autels)⁴³.

Églises et autels

Les termes *ecclesia* et *altare* ne sont jamais confondus dans ces chartes. Le dernier terme désigne le service d'un autel (la cure paroissiale), ainsi que les revenus afférents (normalement le tiers des dîmes et les offrandes des fidèles lors des diverses célébrations) et le premier, le temporel de la paroisse. Il apparaît clairement que seul l'évêque dispose des autels. Un laïc ne peut donner à un monastère que l'église de tel ou tel lieu : c'est l'évêque qui en donnera l'autel. La concession de celle-là précède souvent celle de celui-ci. Les deux peuvent être consignées dans la même charte, ce qui donne à penser qu'elles sont en fait simultanées, mais elles sont alors notées dans l'ordre indiqué. Ainsi la charte de fondation de Deuilly :

« Gautier de Deuilly a livré l'église de Toulaincourt, l'église de Madon, trois parts de l'église de Foucaucourt, de l'église de Saint-Hilaire la moitié... Moi, Bruno, j'ai livré quatre autels avec leurs revenus au même sanctuaire, à savoir l'autel de Toulaincourt, l'autel de Madon, l'autel de Foucaucourt, l'autel de l'église de Saint Hilaire⁴⁴. »

Mais les deux concessions peuvent être totalement indépendantes. Ainsi pour Offrécourt, où l'autel est concédé trois ans seulement après

l'église (si l'on admet ces indications d'un acte suspect) :

« Gérard, j'ai offert la villa de Offrécourt avec toutes ses dépendances, à savoir en premier lieu avec l'église⁴⁵. »

« L'on suggéra que les autels des deux églises qui étaient de ce saint dépendaient de notre domaine : nous avons donné à Saint Bénigne deux autels, savoir ceux de Solmont et de Offrécourt⁴⁶. »

La dernière citation est particulièrement claire : les deux églises appartenaient déjà au monastère quand il s'est vu concéder les autels correspondants⁴⁷. Pourquoi cette distinction ? On sait qu'à l'origine elle n'existait pas ; en disposant d'une église, dont il est souvent le patron, un laïc concédait tous les droits afférents. Le clergé réformateur y voit une insulte à l'autorité épiscopale. L'évêque relève donc son droit éminent sur tout le spirituel de son diocèse en faisant après coup la concession des autels.

La question du rachat des autels

La réforme de l'Église lancée par Léon IX consiste avant tout en une lutte sévère contre la simonie. On sait que le rachat, traditionnel, des autels (c'est-à-dire cette redevance que dans certains diocèses un prêtre devait verser à l'ordinaire épiscopale en devenant curé d'une paroisse) fut considéré par les réformateurs comme une pratique simoniaque. Il n'est donc pas éton-

nant que Bruno, durant son épiscopat, ait rejeté cette pratique lorsqu'il concédait des autels. Nos trois chartes s'accordent sur ce point :

« Nous avons concédé les autels avec cette constitution et loi par laquelle ils avaient tenu tous les autres autels de toute l'abbaye (Saint-Èvre) depuis l'antiquité, c'est-à-dire qu'une fois décédés les vicaires nous remettons seulement la cure des âmes par leur choix, (les moines), quant à eux, ne soient aucunement contraints de racheter les autels en question⁴⁸.

« Nous les avons donnés aux moines de Saint-Mansuy à détenir librement, à savoir avec ce fondement de la donation que nul rachat, le zèle de la cupidité surgissant chez nos successeurs, ne soit requis d'eux (des moines)⁴⁹. »

« J'ai livré quatre autels avec leurs revenus au lieu en question à cette condition que désormais, une fois décédés les vicaires, ils ne soient pas rachetés, suivant la coutume des églises⁵⁰. »

La cura animarum

Mais certaines chartes de concession d'autels de l'évêque Bruno concernent également l'investiture de la charge d'âmes (*cura animarum*) :

« Une fois décédés les vicaires auxquels nous commettons seulement la cure des âmes par leur élection, que les moines ne soient aucunement contraints de racheter ces autels mais qu'ils présentent les vicaires successeurs de leur choix seulement, comme il a été dit, pour qu'ils reçoivent de notre main la cure des âmes⁵¹. »

43. Saint-Sorny n°6 ; BnF Lat. 12867, f° 78-79.

44. « Galterius de Daguliaco... tradiderit... ecclesiam Totelenei curtis... ecclesiam Madonis uillae... tres partes ecclesiae Faucaudi curtis... de ecclesia Sancti Hilarii medietatem... Ego Bruno... quatuor altaria cum suis redditibus eidem loco tradidi scilicet altare Totilencurtis, altare Medonis uillae, altare Faucaudis curtis, altare de ecclesia Sancti Hilarii. »

45. CHEVRIER et CHAUME, *Chartes et documents de Saint-Bénigne de Dijon*, Dijon, 1943, n° 313 : « Gerardus obtuli uillam Vulferei curtis... cum omnibus suis appendiciis, in primis scilicet cum ecclesia. »

46. CHEVRIER et CHAUME n° 319 : « Suggestum est altaria de duabus ecclesiis, que erant sancti

illius, sub nostra ditione pendere... donauimus sancto Benigno duo altaria, uidelicet de Solini monte et Volferei curte. »

47. Les éditeurs citent (n° 252) la donation de l'église Saint-Didier d'Augeville après avoir noté (n° 230, 231, 232) la concession de l'autel d'Augeville par l'évêque Berthold mais les mêmes font remarquer (p. 45) qu'il s'agit de deux lieux différents, l'Augeville dépendant de l'évêque de Toul étant dédié à Saint-Hubert.

48. Saint-Èvre : « altaria... concessimus ea scilicet stabilitate et lege, qua caetera altaria totius abbatae tenebant ab antiquo tempore, id est, ut decedentibus uicariis, quibus tantummodo curam animarum per eorum electionem committimus, ipsi eadem altaria redimere nequaquam

compellantur. »

49. Saint-Mansuy : « libere tenenda donauimus hoc scilicet donationis fundamento, ne insurgente cupiditatis zelo apud successores nostros ulla ulterius coemptio de ipsis requiratur. »

50. Deuilly : « quatuor altaria cum suis redditibus eidem loco tradidi ea conditione, ut iam in reliquo decedentibus uicariis non redimantur secundum morem ecclesiarum. »

51. Saint-Èvre : « decedentibus uicariis, quibus tantummodo curam animarum per eorum electionem committimus ipsi eadem altaria redimere nequaquam compellantur sed solum modo electione sua, ut dictum est, succiduos uicarios exhibeant, qui de manu nostra curam animarum suscipiant. »

« Que par celui qui préside au monastère des vicaires idoines soient choisis et que par l'évêque ne leur soit enjoint que la cure des âmes ⁵². »

Les deux citations sont claires : aux moines, le choix des vicaires, à l'évêque, l'investiture spirituelle. Cependant la troisième charte de Bruno portant entre autres sur des concessions d'autels n'évoque pas cette question : pourquoi ? Il faut remarquer que nos deux chartes concernent l'abbaye Saint-Èvre, et la dernière Saint-Mansuy. Pleinement acquis à l'esprit de réforme, ce fut vraisemblablement Werry qui inspira les termes des deux chartes qui nous intéressent. Il ne faudrait cependant pas en conclure que les indices de réforme que nous pensons discerner à Toul aient été de la seule initiative de Werry, que Bruno ne partageait pas ce souci de lutte contre la simonie ! Nous retrouvons là, au niveau pratique, la lutte contre la simonie, dont nous avons déjà repéré la théorie dans l'œuvre de propagande qu'est en partie la *Vita sancti Gerardi episcopi Tullensis* ⁵³. L'abbé Werry nous semble donc avoir été l'agent utilisé par l'évêque Bruno pour la réforme à Toul.

8. LA FONDATION DU PRIEURÉ DE DEUILLY

De plus, l'évêque Bruno soutint constamment le dynamisme monastique de son diocèse, qui passe par la fondation de nombreux nouveaux monastères dans le diocèse de Toul. L'abbé Werry fut directement associé à la fondation de l'un de ces monastères : Deuilly, dans le sud-ouest du diocèse de Toul.

Tout cela nous est connu par la charte de confirmation accordée par l'évêque Bruno, document très difficile à utiliser car il pose plusieurs problèmes. D'abord, cette charte s'est

trouvée gravement brûlée dès le XII^e s., de telle sorte que l'évêque de Toul Pierre de Brixey la fit retranscrire vers 1188. Ensuite, l'on a deux séries de souscriptions et de datations qui ne correspondent pas : apparemment, la charte est d'abord confirmée en 1044/45 (10^e année de l'évêque Bruno) par des chanoines de la cathédrale de Toul, puis à nouveau quelques années plus tard, en décembre 1048, par l'évêque, qui vient d'être choisi comme pape par la cour impériale, et son entourage qui l'accompagne à Rome (notamment les évêques Hugues d'Assise, Ébérard de Trèves, Adalbéron de Metz, Thierry de Verdun et Hugues de Besançon).

Deuilly fut fondé par le seigneur Gautier de Deuilly et son épouse Adèle au cœur de leur domaine, et ceux-ci dotèrent leur fondation d'un patrimoine foncier conséquent (entre autres, seize églises !). Or, les fondateurs donnèrent leur fondation à Saint-Èvre, c'est-à-dire que Deuilly devait former un prieuré de la grande abbaye toulouise. Tout naturellement, l'abbé Werry, destiné par là à diriger le nouveau monastère par l'entremise d'un prieur, fit quelques donations à ce dernier : il lui donna plusieurs biens meubles pour l'ornementation de l'église (probablement du mobilier liturgique) et une vigne dite le Clos-Lambert sise dans le Toulouais et donnant cinq charruées de vin par an environ. De plus, l'abbé accorda aux serfs de Deuilly et de Saint-Èvre le droit de se marier, c'est-à-dire qu'il les exempta du droit généralement très lourd du formariage que les serfs devaient verser quand les deux époux appartenaient à deux seigneuries différentes.

Cette fondation permettait aux Toulouais de mieux contrôler le Sud-Ouest de leur diocèse, menacé par les ambitions des évêques de Langres.

9. LES AMITIÉS EXTÉRIEURES DE WERRY

Entre 1041 et 1046, notre abbé apparaît dans un acte de la pratique étranger au diocèse de Toul : cette source jette ainsi une lueur sur le réseau de relations de Werry.

Il s'agit d'une notice de l'abbé Odilon de Cluny faisant connaître le règlement d'un conflit surgi entre son abbaye et celle de Baume-les-Dames. Cet accord est conclu entre Odilon et l'abbesse Élisabeth en présence des abbés Alinard de Saint-Bénigne de Dijon, Werry de Saint-Èvre, Ogier de Bèze, de Gérard et d'Asculf, respectivement prévôt et doyen de l'église de Langres, de Garnier de Mailly, prévôt de Saint-Étienne de Dijon.

Werry paraît ici manifestement dans l'entourage d'Alinard de Saint-Bénigne, le successeur de son maître Guillaume de Volpiano à la tête de la grande abbaye dijonnaise. Ce personnage s'est rendu célèbre en 1041 en refusant sa nomination comme archevêque de Lyon par Henri III. Werry se révèle ainsi l'ami d'un prélat de très haut rang, d'un ferme partisan de la réforme de l'Église que l'on trouvera souvent dans l'entourage du pape Léon IX.

10. LA CANONISATION DE SAINT GÉRARD ET SES MIRACLES

À la suite de la *Vita sancti Gerardi*, les manuscrits nous donnent un récit des *Miracula* du saint, avec la bulle de canonisation promulguée par Léon IX au synode romain le 2 mai 1050, puis le récit de la *Translatio* de ses reliques, opérée par ce pape à Toul le 21 octobre de la même année. Tous les critiques s'accordent pour attribuer ces narrations au même auteur. Anton Michel, avec sa périlleuse méthode,

52. Deuilly : « *ab eo qui coenobio praefuerit idonei uicarii eligantur et ab episcopo cura eis*

animarum tantummodo iniungatur. »

53. Voir *supra* § 4.

prétendit donner la paternité de ces textes à Humbert de Moyenmoutier. En réalité, aucun indice sérieux ne nous permet de mettre en doute les assertions des manuscrits : dans sa préface, l'auteur des *Miracula* évoque son œuvre précédente, la *Vita*. Il s'agit donc bien toujours du même personnage, l'abbé Werry de Saint-Èvre : Neithard Bulst l'a brillamment montré⁵⁴, les deux premiers Werry mentionnés par la *Gallia Christiana* dans sa liste des abbés de Saint-Èvre⁵⁵ sont un seul et même personnage.

Dans sa préface, Werry annonce son intention de narrer d'abord les miracles accomplis par saint Gérard sous les épiscopats de Berthold et d'Hermann, puis les événements de 1050 : la canonisation de Werry et la translation de ses reliques. Ce plan fut effectivement suivi⁵⁶. Mais deux points suscitent la curiosité.

D'abord, l'on s'étonne de constater que Werry ne se soit pas attaché à l'épiscopat de son ami Bruno : il passe directement de l'épiscopat d'Hermann, mort en 1026, à la canonisation de 1050. Il semble probable que les *Miracles* aient été ébauchés dès le début de l'épiscopat de Bruno, c'est-à-dire en même temps que la *Vita Gerardi* : à l'hiver 1050/1051, l'abbé se sera contenté d'ajouter la préface et le récit de la canonisation à Rome et de la translation à Toul.

Le second motif d'étonnement est double. D'une part, l'auteur expédie en quelques phrases seulement le récit de la translation propre-

ment dite (qui eut lieu le 21 octobre 1050) alors qu'il s'est étendu largement sur les cérémonies du 20 octobre 1050. D'autre part, le texte se poursuit par le récit de quatre miracles accomplis par saint Gérard après la translation de ses reliques, sans qu'ils aient été annoncés dans la préface. Nous pensons que Werry a trouvé la mort alors qu'il rédigeait son œuvre, et qu'un disciple a ajouté le récit des quatre miracles peu après leur accomplissement, c'est-à-dire dès l'été 1051.

11. LA MORT DE WERRY

En effet, l'abbé Werry est mort dès le 10 mars 1051, cela a été bien établi par Neithard Bulst⁵⁷. Celui-ci s'appuie d'abord, pour le jour et le mois du trépas de l'abbé, sur des nécrologes sur lesquels nous allons revenir. L'établissement de l'année est plus difficile, en l'absence de chronique qui la mentionne. Neithard Bulst prend comme *terminus post quem* le 21 octobre 1050, date, comme nous l'avons vu, de la translation des reliques de saint Gérard. Il retient à juste titre comme *terminus ante quem* la date de la consécration d'Udon comme évêque de Toul, qui eut lieu le 18 août 1051⁵⁸, puisqu'en effet les *Miracles* sont dédiés au *primicier* et non à l'évêque Udon.

Une autre source conforte cette date de 1051 : le rouleau des morts du comte Guifré de Cerdagne. Ce rouleau, qui colporte la nouvelle de

la mort de ce comte catalan à travers le réseau des abbayes bénédictines et des autres églises amies, a circulé dans l'année 1051, entre le début de mars et la fin de décembre⁵⁹ ; il s'est trouvé à Maëstricht le 13 août. Or ce rouleau est également passé à Toul, où les chanoines de la cathédrale Saint-Étienne, les moines de Saint-Èvre et ceux de Saint-Mansuy ont apposé leurs titres respectifs : le titre de Saint-Èvre mentionne l'abbé Werry, qui ainsi était déjà mort lorsque le porteur du rouleau s'est arrêté dans la grande abbaye toulloise, probablement dans la deuxième semaine de septembre : Werry était mort quelques mois plus tôt seulement.

12. LA MÉMOIRE DE L'ABBÉ WERRY

Depuis quelque temps, les historiens s'intéressent beaucoup à la mémoire, la *memoria* : quel souvenir les médiévaux conservaient-ils des hommes défunts ? Manifestement, l'abbé Werry a laissé un grand souvenir parmi ses contemporains. D'abord, nous connaissons le texte de son épitaphe (composé de quatre distiques élégiaques) :

« Cette tombe abrite des moines la brillante gemme, exemple de vie, grandissime lumière de la patrie,

l'abbé Werry, rejeton aux services éclatants, excellent pour le monde, remarquable pour le Seigneur.

Tandis que l'on parcourait le six des ides de mars, un tel ornement fut ravi aux terres par la livide mort.

54. *Op. cit.*, p. 98.

55. *Gallia Christiana* XIII, c. 1076-1077: Werry I^{er}, 15^e abbé; Werry II, 17^e abbé. N. Bulst démontre l'hypothèse émise par la *Gallia* : « *idem forte est cum praecitato Widrico* ». Le 16^e abbé, Herbert, n'existe pas, les références étant deux faux.

56. *Miracula sancti Gerardi auctore Widrico*, *op. cit.* p. 505-509; respectivement § 7 p. 506-508, et § 7-8 p. 508-509.

57. N. BULST, *op. cit.*, p. 100, n. 113, avec renvoi à p. 97-98, n. 102.

58. Le jour (quantième) et le mois sont donnés

par la *Geste des évêques de Toul* (*op. cit.* § 42) ; l'année se déduit des données convergentes de la *Geste* (§ 41 : après le retour de Léon IX dans son ancienne patrie deux ans après son accession au pontificat) et de la *Vita Leonis* (éd. citée, p. 98 et 100 : après le second voyage de Léon IX à Toul pour la translation des reliques de saint Gérard, et plus exactement après son retour à Rome de ce voyage, au printemps 1051).

59. Léopold DELISLE, *Rouleaux des morts, du XI^e au XV^e siècle*, coll. Société de l'Histoire de France n° 109, Paris 1866, § XIX, pp. 49 *sqq.* Jean DUFOUR, *Recueil des rouleaux des morts*,

vol. 1, 2005, pp. 135 *sqq.*, ici p. 137. Un rouleau comporte d'abord l'encyclique par laquelle l'église émettrice fait connaître à d'autres églises le décès de l'un de ses membres et leur demande de prier pour le repos de son âme, puis les différents titres apposés par les églises visitées, qui demandent à leur tour à la communauté émettrice de prier pour leurs propres défunts, en en donnant la liste.

Nous demandons, orphelins abandonnés à un misérable sort, qu'il soit digne de vivre, ô Christ, en Ton royaume. »⁶⁰

Ensuite, le nom de l'abbé Werry apparaît dans rien moins que dix nécrologes, ces calendriers liturgiques où sont inscrits les noms des défunts pour lesquels une église doit prier, normalement au jour anniversaire du décès. Ce sont d'abord les nécrologes de la cathédrale de Toul⁶¹ et de Saint-Mansuy⁶², cette abbaye toulouise dont Werry fut quelque temps abbé. Mais aussi ceux de Senones⁶³ (au diocèse de Toul à l'époque), de Saint-Arnoul⁶⁴ et de Gorze⁶⁵ (tous deux au diocèse de Metz), de Saint-Mihiel⁶⁶ (au diocèse de Verdun), d'Echternach⁶⁷ (au diocèse de Trèves),

de Saint-Germain-des-Prés⁶⁸ (au diocèse de Paris), de Saint-Bénigne de Dijon⁶⁹ (au diocèse de Langres) et même du Mont-Saint-Michel⁷⁰ (au diocèse d'Avranches).

Le cas des deux premiers nécrologes n'est pas pour surprendre : il est courant et même normal que les différentes églises d'une même cité s'unissent en une confraternité ou association de prières. De même, d'ailleurs, pour les différents monastères bénédictins d'une même province ecclésiastique : ainsi s'expliquent les mentions du nom de Werry dans les nécrologes de la province de Trèves.

Quant aux nécrologes d'églises plus éloignées, nous retrouvons ici l'appartenance de Werry au réseau de

Saint-Bénigne de Dijon. En effet, comme Saint-Èvre et Gorze et d'autres monastères lorrains, le Mont-Saint-Michel fut réformé en même temps que d'autres grandes abbayes normandes, par Guillaume de Volpiano, le maître de Werry.

Bien entendu, et malheureusement pour nous, tous les nécrologes médiévaux ne sont pas parvenus jusqu'à nous : ainsi celui de Saint-Èvre est-il perdu. Aussi la présence de Werry dans dix nécrologes est-elle considérable⁷¹ et manifeste-t-elle le grand prestige qu'il eut en son temps.

Il nous a paru opportun de rappeler ce personnage à la mémoire des Toulois d'aujourd'hui.

60. *Gallia Christina* XIII, 1076 : « *Hac tegitur tumba monachorum lucida gemma, / exemplum vitæ, maxima lux patriæ, / abbas officio Widricus germina claro, / eximius mundo, egregius Domino. / Dum revehit cursus per senas Martius idus, / tale decus terris livida mors rapuit. / Nos petimus vidui misera sub forte relictî, / sit dignus regno vivere Christe tuo. »*

La tombe de Werry se trouvait dans le cloître de Saint-Èvre, détruit à la Révolution.

61. BnF 10018 (xiv^e s.), f^o 96-225 ; f^o 117r^o.

62. MAROT, « L'Obituaire de l'abbaye de Saint-Mansuy », *Revue Mabillon* 18 (1928) p. 24-38 (introduction), 96-109 (janvier-mai), 276-83 (juin-août) ; 19 (1929) p. 47-56 (septembre-décembre), p. 103.

63. Bibl. municipale d'Épinal, manuscrit latin 211, f^o 217-251r^o ; f^o 233r^o.

64. Bibl. municipale de Metz, manuscrit latin 196, p. 3-51 ; p. 14.

65. BnF Lorraine 284, f^o 259-274. PARISSE, Michel, *Le Nécrologe de Gorze. Contribution à l'histoire monastique*,